



**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE
SENIOR POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE PAR ÉQUIPE**

**Modifié par le conseil d'administration
20 mars 2018**



Équipe nationale senior pour le Championnat du monde par équipe

Critères d'admissibilité et de sélection

Modifié le 20 mars 2018

Événement

L'Équipe nationale senior concourra au Championnat du monde de squash par équipe de la Fédération mondiale de squash qui a lieu tous les deux ans en alternant Femmes et Hommes. Les dates du Championnat du monde de squash par équipe de la Fédération mondiale de squash seront publiées dans le calendrier des événements nationaux de Squash Canada et sur le site Internet.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à la sélection de l'équipe nationale senior pour le Championnat du monde de squash par équipe de la Fédération mondiale de squash, un joueur doit :

- a) être un membre en règle de son association de squash provinciale ou territoriale et être un joueur en règle avec Squash Canada selon la Convention d'athlète;
- b) être membre d'un contingent national de Squash Canada : haute performance, transition, équipe nationale junior ou se qualifier par le biais du processus d'épreuve de sélection en conformité avec les critères d'admissibilité et de sélection du contingent de la haute performance durant l'année de la compétition;
NOTE : les contingents seront sélectionnés et dévoilés d'ici le 1^{er} septembre de chaque année.
- c) être admissible pour représenter le Canada au Championnat du monde par équipe de la Fédération mondiale de squash. À ce titre, le joueur doit être né au Canada, être citoyen canadien, avoir résidé au Canada durant au moins trois (3) ans immédiatement avant le Championnat du monde par équipe de la Fédération mondiale de squash;
- d) ne doit pas avoir représenté d'autres pays dans les trois (3) années qui précèdent la date de début du Championnat du monde par équipe de la Fédération mondiale de squash dans un championnat de squash international par équipe reconnu dans n'importe quel groupe d'âge. Par la suite, le joueur pourrait représenter le Canada uniquement avec l'autorisation du Comité des compétitions de la Fédération mondiale de squash.

Critères de sélection

Les décisions concernant la sélection conformément à la présente politique sont prises par un comité de sélection formé des personnes suivantes :

Pour les hommes : le président du comité de la haute performance, l'entraîneur de l'équipe masculine senior et le directeur de la haute performance ou le directeur général de Squash Canada.

Pour les femmes : le président du comité de la haute performance, l'entraîneur de l'équipe féminine senior et le directeur de la haute performance ou le directeur général de Squash Canada.

Les décisions concernant la sélection sont prises en se basant sur les critères décrits ci-après.

La sélection de l'équipe nationale senior repose sur les résultats obtenus pendant la présente saison de compétition et la précédente qui vont du 1^{er} septembre au 31 mai de chaque année et mène à la **date limite pour l'établissement du classement du paragraphe A** (la date qui devrait être 4 mois avant le début du Championnat du monde par équipe sera publiée sur le site Internet de Squash Canada).

L'équipe nationale senior sera composée de quatre (4) joueurs et d'un (1) joueur de réserve non itinérant. La sélection des joueurs de l'équipe nationale senior s'appuiera sur les critères suivants (uniquement pour l'équipe nationale féminine de 2018) dans l'ordre, jusqu'à ce que toutes les places soient comblées :

Paragraphe A

<u>Équipe nationale masculine</u>	<u>Équipe nationale féminine</u>
<u>Top 50 de la Professional Squash Association (PSA) à partir de la date limite pour l'établissement du classement OU</u>	<u>Top 40 de la Squash Association (SA) à partir de la date limite pour l'établissement du classement (pour 2018, date limite pour l'établissement du classement est le 1^{er} mai)</u>
<u>Gagnant du plus récent championnat canadien de squash de la division ouvert</u>	<u>Gagnante du plus récent championnat canadien de squash de la division ouvert</u>
	<u>(Uniquement pour 2018) Placement pour le tournoi ouvert féminin du Championnat canadien de squash 2018, dans l'ordre</u>

NOTE :

1. **(Ne s'applique pas à l'équipe nationale féminine en 2018)** Dans le cas où quatre joueurs ne respectent pas les critères mentionnés ci-dessus (paragraphe A), les joueurs restants seront sélectionnés selon les critères B et C (uniquement pour les hommes) afin de combler les places restantes au sein de l'équipe nationale.
2. Dans le cas où plus de quatre joueurs respectent les critères du paragraphe A, les joueurs dans le top 4 du classement de la PSA seront choisis, puis les joueurs restants agiront comme substituts conformément à leur classement respectif de la PSA.
3. Dans le cas où deux joueurs ou plus ont le même classement de la PSA, le départage s'effectuera en utilisant le classement final le plus élevé au plus récent championnat canadien de squash division ouvert.

Paragraphe B

Les joueurs qui ne répondent pas aux critères décrits au **paragraphe A** seront admissibles lors de sélection finale de l'équipe nationale de Squash Canada (voir ci-dessous) s'ils respectent les critères suivants (Exception : il n'y aura pas de processus de sélection pour l'équipe nationale féminine en 2018. Ce sera plutôt le classement du tournoi ouvert féminin du Championnat canadien de Squash 2018 qui sera utilisé pour combler les places qui restent au sein de l'équipe, y compris les places de joueur de réserve :

<u>Équipe nationale masculine</u>	<u>Équipe nationale féminine</u> <u>Aucun processus de sélection en 2018</u>
Classement PSA entre 51 et 100 à partir de la date limite pour l'établissement du classement (voir le site Internet de Squash Canada);	
Top 5 dans la division ouvert lors du plus récent championnat canadien de squash;	

Se qualifier (2 joueurs) lors du tournoi de préqualification (paragraphe C) – voir le site Internet de Squash Canada pour les dates	
---	--

Épreuve de sélection pour l'équipe nationale (NE S'APPLIQUE PAS À L'ÉQUIPE NATIONALE FÉMININE EN 2018) (les dates et les lieux de l'épreuve de sélection pour l'équipe nationale seront publiés sur le site Internet de Squash Canada)

Les joueurs sélectionnés pour participer à l'épreuve de sélection pour l'équipe nationale concourront pour les places restantes au sein de l'équipe une fois déterminées en vertu du **paragraphe A**. Le fonctionnement des épreuves de sélection pour l'équipe nationale dépendra du nombre de participants. Il sera communiqué par courriel à tous les participants après la date limite des demandes.

Les joueurs qui désirent participer à l'épreuve de sélection doivent s'inscrire par courriel auprès du directeur haute performance de Squash Canada, kyle.ogilvy@squash.ca d'ici la date d'intention de participer qui sera publiée sur le site Internet de Squash Canada. Une feuille de renseignements sur l'événement sera disponible aux joueurs inscrits une fois que le processus d'inscription sera terminé. Cette feuille comprendra le format, l'horaire des matchs, les dates et les coûts.

NOTES :

1. Squash Canada financera à 100 % uniquement la participation des athlètes de son contingent haute performance. Squash Canada paiera le transport aérien en classe économie, le billet de train ou le kilométrage (le coût le moins élevé pour l'association), fournira une indemnité quotidienne et une chambre d'hôtel partagée ou de l'hébergement organisé par l'entraîneur national ou par le directeur haute performance; tous les autres participants sont responsables des dépenses associées à cet événement, puisqu'il n'y a pas de financement supplémentaire disponible.
2. Les joueurs qui doivent participer au paragraphe B du processus seront avisés la semaine après la date limite pour l'établissement du classement.
3. Le joueur de réserve non itinérant (5^e place) sera sélectionné selon l'ordre final de l'épreuve de sélection de l'équipe nationale.
4. Au Championnat du monde, l'entraîneur décidera de l'ordre de jeu de l'équipe. Cet ordre peut ne pas correspondre à l'ordre dans lequel les athlètes ont été choisis.
5. Tous les matchs seront disputés selon la formule 3 meilleures de 5 parties PAR 11 (système de pointage continu).
6. Squash Canada se réserve le droit de modifier le format de l'épreuve de sélection selon le nombre de participants.

Paragraphe C (ne s'applique qu'aux athlètes masculins)

Les joueurs qui ne répondent pas aux critères des (**paragraphes A et B**) seront admissibles au tournoi de préqualification, qui se tiendra avant l'épreuve de sélection finale pour l'équipe nationale (consultez le site Internet de Squash Canada pour les dates). L'intention est d'annoncer les dates du tournoi de préqualification après le plus récent Championnat national.

Les joueurs suivants, jusqu'à un maximum de 8, seront invités à participer au tournoi de préqualification :

Tournoi de préqualification pour la sélection de l'équipe nationale masculine (consultez le site Internet de Squash Canada pour les dates et les lieux)	
Priorité 1	Joueur dans le top 4 de la Professional Squash Association (PSA) qui ne répond pas aux critères des (paragraphes A ou B) à la date limite pour l'établissement du classement

Priorité 2	Top 8 du plus récent Championnat canadien de squash
Priorité 3	Top 8 du classement national de la liste de classement après le plus récent Championnat canadien de squash
Priorité 4	Top 8 lors des plus récents championnats collégiaux en individuel de l'association de squash des États-Unis
Priorité 5	Top 2 du plus récent championnat canadien collégial et universitaire Championnat masculin ouvert
Priorité 6	Top 2 lors du plus récent championnat canadien junior de squash dans la division garçons U19

NOTES :

1. Tous les joueurs qui désirent participer au tournoi de préqualification **doivent assumer tous les frais** associés à leur participation à cet événement. Squash Canada s'efforcera de réduire les coûts en demandant au club hôte de trouver de l'hébergement pour les athlètes, lorsque possible.
2. Les joueurs qui doivent participer au processus (**paragraphe C**) seront avisés lors de la semaine de l'établissement du classement (premier classement immédiatement après le plus récent Championnat canadien de squash).
3. Le club hôte se réserve le droit de faire payer un droit d'entrée pour cet événement.

FORMAT DU TOURNOI DE PRÉQUALIFICATION (paragraphe C)

Le tournoi idéal de préqualification sera sous la forme d'un tournoi à la ronde de 8 personnes. Squash Canada se réserve le droit d'augmenter le nombre de joueurs admissibles au tournoi si le niveau de jeu des joueurs qui respectent les critères est approprié. Le tableau sera communiqué à tous les participants par courriel après la date limite des inscriptions.

Tournoi à la ronde de 8 personnes
<ul style="list-style-type: none"> • 2 groupes de 4 joueurs avec croisement et placement final • Groupe A n° 1 vs Groupe B n° 2 et Groupe B n° 1 vs Groupe A n° 2 • Éliminatoire pour les 3^e et 4^e places pour déterminer qui sera le joueur de réserve lors des épreuves de sélection finales

NOTES :

1. Squash Canada se réserve le droit de modifier le format si le nombre d'athlètes est inhabituel (c.-à-d. 7, 9, 10, 11 joueurs). Dans le cas où le format est modifié, les joueurs seront avisés avant le premier match.
2. Dans le cas où un des joueurs qualifiés ne peut pas participer à l'épreuve de sélection, le joueur qui termine en 3^e place sera sélectionné. Si le joueur en 3^e place ne peut pas participer, le prochain meilleur joueur préqualifié sera sélectionné.
3. Tous les matchs seront disputés selon la formule 3 meilleures de 5 parties PAR 11 (système de pointage continu).

Obligations de l'athlète sélectionné

Une fois sélectionné et afin de demeurer au sein de l'équipe nationale, le joueur doit :

- être un membre en règle de son association de squash provinciale ou territoriale et être un joueur en règle avec Squash Canada;
- sous la supervision de l'entraîneur national, participer à tous les programmes d'entraînement, les activités de compétition et d'évaluation et aux procédures de compte rendu de l'équipe nationale;
- respecter les exigences de la Convention d'athlète de Squash Canada;

- démontrer son engagement envers l'équipe nationale en maintenant ou en améliorant sa forme physique et en maintenant sa performance en compétition à un niveau élevé et adéquat pour le Championnat du monde.
- fournir un certificat de santé, lorsque demandé par Squash Canada conformément à la Convention d'athlète.

Un joueur qui ne répond pas à ces critères pourrait se voir assigner la position de joueur de réserve non itinérant au sein de l'équipe nationale senior ou être carrément retiré de l'équipe.